

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/15

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 30 mars 2015*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 30 mars 2015 à 18h34, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

Était absent et excusé :

Monsieur Yves POZZO di BORGIO ayant donné pouvoir à Monsieur René-François BERNARD ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h34 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2015 012

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner Madame Philippine HUBIN et Madame Nathalie BADIER, la Directrice Générale des Services, respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 012

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015. 07 2015 013

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ayant été prises en compte, le procès verbal de la séance du lundi 2 mars 2015 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 013

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Subvention (14.675 euros) et avenant n° 2 avec l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil pour la halte-garderie du même nom (7e). 2015 DFPE 158

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE présente l'avenant n°2 à la convention signée avec l'association « Accueil des Tout Petits au Bon Conseil » ainsi que la subvention de 14 675 € destinée au fonctionnement d'une halte- garderie de 20 places.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DFPE 158

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

4 – Subvention (30.053 euros) et avenant n° 2 avec l'association Saint Simon pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e). 2015 DFPE 160

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame DAUVERGNE reprend le même dispositif pour l'avenant n° 2 à la convention signée avec l'association Saint-Simon accompagné de l'attribution d'une subvention de 30 053 € pour le fonctionnement du jardin d'enfants « Les Lutins ».
Dans les deux cas, les associations s'engagent à réaliser un taux d'occupation et un taux de fréquentation pour les établissements concernés.

Madame DAUVERGNE demande l'approbation de ces deux subventions.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DFPE 160

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

5 – Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile de France et délégation en matière de marchés publics.
2015 DVD 99

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur René-François BERNARD indique qu'il existe aujourd'hui 732,5 km de réseau cyclable parisien, dont 200 km en pistes cyclables, 62 km en bandes cyclables, 160 km en couloirs de bus, et le double sens cyclable dans les zones de circulation apaisées représente 270 km. Il existe aussi des aires piétonnes aménagées sur 40 km.

Le Mairie de Paris prévoit de faire 70 km supplémentaires de pistes cyclables d'ici la fin de la mandature en 2020.

Dans les couloirs de bus à contresens de la circulation automobile, un projet impacte le 7^e arrondissement, celui du boulevard de la Tour Maubourg et de l'avenue Bosquet. Comme les couloirs de bus sont étroits, il est prévu de les élargir de manière à permettre la double circulation des bus et des vélos, ce qui pourrait perturber les voitures qui circulent dans le sens inverse. Concernant le boulevard de la Tour Maubourg, l'aménagement est prévu pour 2015.

Le programme 2015-2020 est basé sur des aménagements cyclables, du stationnement vélo, des Vélib' et de l'aide à l'achat de vélos électriques.

- Aménagement pistes cyclables : 63 M€ ;
- Stationnement vélo : 7 M€ ;
- Zones à double sens cyclables situées dans les zones limitées à 30 km/h : 30 M€ ;
- Projets de réaménagement des grands axes : 40 M€.
- Mesures anti-pollution et aides à l'achat de véhicules électriques : 10 M€.

Le stationnement comprend 10 000 places supplémentaires. Quelques espaces de stationnement seront aménagés dans les parkings souterrains. Pour le stationnement souterrain, si les conditions sont facilitées, la réponse des Parisiens est légèrement affirmative (56 %). En revanche, ils ne seraient prêts à payer que 5 € par mois. Il n'existe malheureusement aucun aménageur capable d'aménager des espaces de stationnement pour ce tarif mensuel.

Madame le Maire confirme l'expérience du projet de parking souterrain de l'avenue Bosquet qui n'a pas abouti.

Monsieur BERNARD précise l'instauration d'un dispositif de subventions correspond à un tiers du prix d'achat, limité à 600 €, pour des vélos à assistance électrique (VAE).

Monsieur BERNARD indique être prêt à encourager et à voter ce plan, et surtout la subvention du Conseil régional d'Ile-de-France qui finance ces aménagements à 65%.

Monsieur Christian LE ROUX s'interroge sur le statut des triporteurs qui stationnent en permanence devant la Tour Eiffel et demande si cette convention peut permettre d'acheter des triporteurs avec les subventions de la Ville pour transporter, de façon illicite, les touristes qui se rendent à la Tour Eiffel.

Madame le Maire indique avoir soulevé cette question, notamment avec le Préfet de police. Il lui a été indiqué que les triporteurs n'avaient pas de statut, et qu'ils sont censés ne pas exister. Madame le maire s'interroge sur les conséquences en cas d'accident avec des engins qui sont censés ne pas exister.

Monsieur LE ROUX estime que cela mériterait, lors d'un prochain Conseil de Paris, d'interroger la Mairie centrale sur les conditions d'attribution de la subvention, qui si elle est détournée pour acheter des triporteurs, servira ensuite à transporter illégalement des touristes.

Madame le Maire approuve cette demande et la portera au Conseil de Paris. Madame le Maire craint également une régularisation par le biais d'une subvention.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

2015 DVD 99

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : 1 (Mme HUBIN)

Ne prend pas part au vote : /

6 – Vœu relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. V 07 2015 014

Rapporteur : Mme Laurence AMAND

Madame Laurence AMAND procède à la lecture du vœu et indique que suite à la remise du rapport par le Mouvement sportif olympique français à la Maire de Paris le 12 février, qui a précisé les conditions d'une candidature olympique de la Ville de Paris, et les avis favorables recueillis à l'occasion d'une présentation de l'étude d'opportunité aux maires d'arrondissements et aux présidents de groupes du Conseil de Paris le 12 février, elle propose que le conseil du 7^e arrondissement soutienne la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Elle rappelle qu'une concertation avec les habitants est prévue au cours des six prochains mois, par le biais de réunions publiques et un site dédié à la participation des citoyens.

Monsieur LE ROUX rappelle que dans les années 2001 et 2002, lorsque Monsieur DELANOË avait lancé la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012, il y avait eu une absence totale de concertation sur les lieux choisis pour les épreuves olympiques. La presse avait annoncé que l'esplanade des Invalides pourrait accueillir les épreuves d'escrime et le Champ de Mars les épreuves d'équitation. Monsieur LE ROUX estime qu'il serait utile d'ajouter dans le vœu un amendement pour demander que cette carence d'informations ne se reproduise pas avec l'équipe de Madame Anne HIDALGO. Monsieur LE ROUX propose que l'on ajoute que « le Conseil du 7^e arrondissement soit associé et consulté en amont sur tout projet d'activité olympique pouvant être envisagée sur l'arrondissement ».

Madame le Maire indique avoir demandé à Madame Anne HIDALGO avec succès que les maires d'arrondissement puissent être réunis pour être informés, chacun dans son arrondissement, des équipements ou des lieux qui seraient mis à disposition. Il n'y a pas en effet que les lieux sportifs, mais aussi les lieux d'accueil des athlètes, ou des « supporters ». Malgré un horizon un peu lointain, Madame le Maire souhaite connaître de manière anticipée la sécurisation de certains sites, ou d'étudier la possibilité ou non d'accueillir du public sur certains sites.

Madame le Maire ne souhaite pas en outre indiquer dans le vœu « le Conseil d'arrondissement », car il s'agit d'une institution en soi. Elle propose d'indiquer que le Maire soit consulté en amont, et qu'il en rende compte dans le cadre des conseils consultatifs de quartier (CCQ).

Monsieur LE ROUX donne son accord à la proposition de Madame le Maire.

Madame Capucine EDOU estime que le vœu a été également rédigé pour favoriser la concertation globale avec les citoyens. Elle estime que la volonté de la Maire de Paris est clairement celle-ci, à savoir que l'ensemble de la société, des citoyens que des réunions publiques soient organisées afin que, justement, ce soit une candidature de Paris et des Parisiens.

Madame le Maire précise que lors de la consultation avec Madame Anne HIDALGO, une demande de son groupe politique a été faite pour qu'il y ait une consultation et une réunion avec l'ensemble des Parisiens. Madame le Maire indique que Madame Anne HIDALGO ne l'a pas souhaitée et l'a dit publiquement.

Madame EDOU indique que c'est cependant l'esprit du vœu voulu par la Maire de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2015 014

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 – Vœu présenté par Madame Capucine EDOU, élue socialiste, relatif à la mise en place d'un comité local du handicap. V 07 2015 015

Rapporteur : Mme Capucine EDOU

Madame EDOU indique qu'une loi handicap a été votée en 2005, qui visait à ce que tous les établissements recevant du public soient ouverts et accessibles aux personnes en situation de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015. Cette loi a pris beaucoup de retard, et le gouvernement a donc mis en place une ordonnance en septembre dernier, pour favoriser et accélérer le processus. De ce fait, la Mairie de Paris s'est saisie de cette ordonnance, et a adressé le 1^{er} mars 2015 au Préfet une liste des 2 200 bâtiments accessibles au 1^{er} janvier 2015.

L'objectif est donc aujourd'hui d'avoir une concertation territoriale plus large, associant l'ensemble des arrondissements, afin que l'on puisse définir un agenda pour l'accessibilité des lieux et établissements recevant du public aux personnes en situation de handicap. Dans certains arrondissements a donc eu lieu la mise en place d'un Conseil local du handicap (3^e, 10^e, 11^e, 12^e) et d'autres arrondissements le prévoient également.

Le vœu proposé vise à ce qu'un tel « Comité du handicap » soit mis en place dans le 7^e arrondissement, que ce comité soit composé à la fois d'usagers, d'habitants, de représentants associatifs, institutionnels, professionnels, ainsi que de représentants du Conseil d'arrondissement.

Madame le Maire estime que les comités qui ont été présentés ont été créés pour gêner le gouvernement du précédent quinquennat qui avait fait adopter cette loi sur le handicap, qui

consistait à mettre aux normes et de rendre accessibles l'ensemble des bâtiments et des équipements qui accueillent du public, ou des établissements publics.

Madame le Maire estime que le comité proposé n'a pas lieu d'être. Une loi a été votée. Il existe un moratoire. Un recensement de l'ensemble des bâtiments et des équipements a été fait. Ces équipements sont mis aux normes progressivement.

Madame le Maire rappelle rencontrer également des difficultés avec des associations qui ne s'accordent pas sur certaines dispositions. La Mairie de Paris a demandé de recenser les bâtiments et non pas de mettre en place un Comité local du handicap. Il ne s'agit donc pas d'une demande de la Mairie de Paris, ni de la Préfecture de police, et encore moins de l'Etat. Madame le Maire indique respecter à la fois la Loi, la situation particulière relevant du PSMV du 7^e, et la dimension des sites classés de l'arrondissement. Elle rappelle être pleinement engagée dans la mise aux normes. Le budget travaux et aménagements du 7^e arrondissement est d'ailleurs très lié à la mise aux normes de certains bâtiments, concernant notamment leur accessibilité.

Madame le Maire propose donc de rejeter le vœu présenté.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2015 015

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : 1 (M. LE ROUX)

Ne prend pas part au vote: /

8 - Vœu relatif à la dénomination d'une rue Claude Montal dans le 7ème arrondissement de Paris. V 07 2015 016

Rapporteur : Mme Philippine HUBIN

Madame le Maire propose de débattre d'un vœu présenté par Philippine HUBIN et Yves POZZO di BORGO si personne ne s'y oppose.

Madame Philippine HUBIN indique qu'un grand nombre de rues de Paris portent les noms d'illustres acteurs politiques, sociaux ou artistiques. L'année 2015 célèbre le 150^{ème} anniversaire de la disparition de Claude MONTAL, inventeur, aveugle de naissance et qui a créé, à l'Institut national des Jeunes Aveugles dans le 7^e, une classe intitulée « Accords, facture de piano », ainsi que des pianos absolument remarquables. Il a également été nommé en 1853 facteur officiel de l'Empereur Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie. L'inauguration d'une exposition lui étant consacrée a eu lieu le 7 mars 2015.

Madame HUBIN propose en conséquence que la dénomination rue Claude MONTAL soit attribuée à une voie du 7^e arrondissement.

Monsieur LE ROUX estime que c'est une excellente idée et que l'Institut des Jeunes Aveugles le mérite largement. Il rappelle toutefois la difficulté dans la dénomination d'une voie d'obtenir l'accord des riverains.

Madame HUBIN indique espérer trouver le bon endroit pour cette nouvelle voie dans le 7^e arrondissement.

Madame le Maire précise que le vœu acte le principe d'une voie au nom de Claude MONTAL. Elle rappelle que l'Institut des Jeunes Aveugles est emblématique et humainement touchant ; il représente la recherche, l'avenir, beaucoup d'engagement et de solidarité. C'est le cas avec l'Institut Claude MONTAL, auprès duquel la Mairie du 7^e arrondissement est engagée pour la promotion de la lecture sur enregistrement.

Monsieur LE ROUX indique qu'une partie de la rue Duroc, entre le Boulevard des Invalides et la rue Masseran, n'a pas de riverains. Il s'agit d'un mur mitoyen de l'Institut des jeunes aveugles et de deux hôtels particuliers. Cette portion pourra donc être débaptisée pour porter le nom de Claude MONTAL.

Madame le Maire indique souhaiter un lieu plus fort sur le plan symbolique, mais que cette proposition peut être une option. Elle propose de faire la proposition à l'Institut des Jeunes Aveugles, afin de voir si cela pourrait les agréer.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2015 016

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19H10.

Le Secrétaire de Séance



Philippine HUBIN

Le Maire du VII^e arrondissement



Rachida DATI